

Association pour le Cadre de vie, l'Environnement et le Patrimoine **C** **E** **P** à Champigny-sur-Yonne

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Champigny, le 10 janvier 2006

LETTRE AUX ADHERENTS N° 11

Le Bureau de l'ACEP vous adresse chaleureusement ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ! En ce début d'année, nous nous réjouissons de voir notre clocher sous les échafaudages, de sentir plus rarement les odeurs de la décharge, de voir réinstaurer la pratique du ramassage des monstres pour ceux qui ne peuvent se déplacer vers les déchèteries. Forte du soutien de ses 140 membres, notre Association reste vigilante, réussit à convaincre et obtient des résultats.

Nous souhaitons continuer en 2006 !

Bruno DIGARD - Président de l'ACEP

FAITS MARQUANTS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2005

1. UNE INITIATIVE APPRECIEE : « LA GAZETTE 89 »

Cette revue mensuelle nouvellement créée - N°1 en décembre 2005 - se propose de publier l'actualité des « Associations et Sociétés savantes, culturelles, archéologiques, d'histoire et de protection du patrimoine de l'Yonne ». L'édito de ce premier numéro annonce clairement la politique de la rédaction : « informer la presse de vos réalisations n'est pas une faveur du journal, et publier vos nouvelles n'est pas une faveur que le journal vous fait !... La vie de votre association intéresse les lecteurs de La Gazette 89 ». L'ACEP s'est abonnée à cette publication.

2. MISE EN CONFORMITÉ DE LA DÉCHARGE : UN NOUVEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL A ETE SIGNE LE 15 NOVEMBRE 2005

Par un nouvel arrêté, le Préfet renforce les conditions d'exploitation de la décharge de Champigny. Notamment, il impose que « la surface de la couche de résidus et le front de décharge doivent recevoir périodiquement, et a minima hebdomadairement (à la fin de chaque semaine), une couverture superficielle de matériaux de recouvrement, de manière à limiter les nuisances (envols, odeurs, prolifération de volatiles). L'exploitant doit disposer a minima, sur le site, d'un stock de 50 m³ de matériaux de recouvrement. »

Les deux représentants de l'ACEP siégeant à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) s'étaient élevés contre le non respect de la réglementation par la Société Coved (Groupe Bouygues) qui exploite la décharge sur un terrain loué par la commune. Il aura fallu aussi que le Tribunal Administratif de Dijon soit saisi en octobre 2004 par la Clinique Ker Yonnec d'un recours formulé à l'encontre de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 28 avril 2004.

Par ailleurs, en octobre, la société Coved a été condamnée en seconde instance à payer 1000 Euro par jour si elle continue de déverser des déchets autres qu'ultimes, c'est-à-dire non triés et non recyclés. Il semble que ce soit bien le cas selon les constatations des observateurs de l'ACEP et le constat d'huissier diligenté par la Clinique Ker Yonnec sur le site le 28 octobre, soit pratiquement quinze jours avant que le Préfet ne signe son nouvel arrêté d'exploitation.

3. SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN ET CIRCULATION DES VÉHICULES

Des représentants de l'ACEP étaient bien sûr présents lors de la visite guidée des travaux de l'église organisée par la municipalité le 22 octobre 2005. Monsieur Colette, Architecte des Bâtiments de France, a précisé que le passage des véhicules sur la route le long de l'église (actuellement interdite) n'avait pas d'impact sur la tenue de l'édifice, mais peut-être « seulement sur la bonne conservation du vin de messe » ! En conséquence, on ne peut raisonnablement pas justifier le maintien du plan de circulation actuel après la fin des travaux en invoquant la sauvegarde de l'église.

4. TOUS ENSEMBLE SAUVONS LA NATURE

A l'instigation du Parc Naturel du Morvan, à la suite de l' « Atlas des mammifères sauvages du Morvan », l' « Observatoire de la faune patrimoniale de Bourgogne » a été créé. Véritable outil d'étude de la biodiversité, il a pour objectif de connaître pour mieux faire connaître, pour alerter et pour dégager des pistes de gestion durable de notre patrimoine sauvage. La biodiversité est un véritable enjeu pour la sauvegarde de notre patrimoine. Une collecte de données pour recenser sur toute la Bourgogne les espèces visibles, les micromammifères et les chiroptères est donc organisée. L'ACEP a participé à ce recensement en remplissant des fiches « contact » suite aux observations faites lors des randonnées (vipères aspic, tritons alpestres, tritons palmés, crapauds communs, grenouilles agiles – rana dalmatina pour les connaisseurs).

Rendez-vous pour plus d'informations sur le site Internet www.bourgogne-nature.fr.

5. TOUJOURS PLUS D'INNOVATION DANS LES DECOS DE NOEL

Cette année encore, le choix n'a pas été facile pour l'ACEP afin de récompenser les maisons de Champigny les mieux décorées pour Noël. La famille Nainville (rue Marius Pinon) et la famille Auxerre (rue Principale à La Chapelle) ont été retenues pour leurs éclairages flamboyants. JenniferFrénal et Michel Boulmier pour leur premier Noël dans leur nouvelle maison ont également été primés. Gilberte Cornu a cette année redoublé d'audace, alliant la décoration traditionnelle de façade rue des Nouveaux et les illuminations avenue du Château : elle est donc primée par l'ACEP, pour la deuxième fois à titre tout à fait exceptionnel du fait de la rare qualité de ses décorations.

6. SAUVETAGE DU PATRIMOINE

Des adhérents soucieux de préserver ce qui peut encore l'être du patrimoine sur le territoire de Champigny nous ont signalé des fours à chaux, situés en partie haute de la rue des Fours, lesquels mériteraient d'être mis en valeur.

L'ACEP LANCE UN APPEL AU RECENSEMENT DES EDIFICES DE CARACTERE QUI JUSTIFIERAIENT D'ETRE MIEUX CONNUS ET MIS EN VALEUR.

**Votre Association tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle
le vendredi 27 janvier à 21 heures**

à la salle Polyvalente de Champigny, rue Charles Huré.

C'est un temps fort de la vie associative. Merci d'être présents ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter en renvoyant le pouvoir joint à la convocation au siège de l'ACEP , 9 place de l'Eglise 89340 Champigny-sur-Yonne